



# La fracture sociale solognote

Sa densité de population a beau être faible, la région n'échappe pas aux problèmes de voisinage. Et les conflits - sociologie très particulière oblige y prennent parfois des accents de lutte des classes...

## 1 DES BARBELÉS DANS LES SOUS-BOIS

Voilà, sans doute, l'un des dossiers les plus épineux. Celui qui met le plus mal à l'aise les élus et les responsables locaux, qui enflamme les colloques, les réunions publiques et les discussions de comptoir : depuis plusieurs années, pieux et grillages poussent dans la forêt solognote comme le chardon sur la lande écossaise. « Le phénomène a toujours existé, mais il s'est largement accéléré depuis dix ans, note Yves Froissart, consultant chargé par le pays de Grande Sologne d'une étude sur la question. On estime qu'il y aurait près de 2000 kilomètres de clôtures sur l'ensemble du territoire. » Outre celles - indispensables - qui protègent les autoroutes du passage des animaux, on en trouve de plus en plus qui ceignent les centaines d'hectares des grandes propriétés privées.

Les exemples foisonnent de ces châtelains des temps modernes qui se retranchent ainsi dans leur fief. Leurs raisons ? « Tout simplement faire respecter leur propriété », tente d'expliquer Hubert-Louis Vuitton. Plutôt opposé au phénomène en tant que chasseur, le patron de la Fédération de chasse de Loir-et-Cher admet pourtant le comprendre en tant que propriétaire. « Ceux qui achètent un domaine en Sologne le font parce qu'ils ont envie d'être tranquilles, explique-t-il. Pas pour voir débarquer chez eux des inconnus qui ramassent des champignons ou dérangent le gibier. » Plus prosaïquement, certains souhaitent maintenir sur leur terrain un nombre abondant de sangliers en vue des chasses futures. D'autres se soucient de valoriser leur patrimoine. « Une fois les grillages posés, une propriété voit sa valeur augmenter », confie Bertrand Couturier, spécialiste de la Sologne au sein du réseau immobilier **Barnes**. Sur le simple plan du droit, la pratique ne soulève pas de problèmes.



Après tout, l'article 647 du Code civil stipule que « tout propriétaire peut clore son héritage ». Pourtant, elle suscite l'opposition d'une grande part de la population. Celle des habitants, lassés d'emprunter des kilomètres de routes coincés entre deux rangées de grillages dont certains dépassent parfois 2 mètres de hauteur. Celle des promeneurs et touristes, privés de balades à travers bois par ces rideaux de fer à la mode solognote. Celle des chasseurs, qui déplorent cette entrave à la libre circulation du gibier ou s'inquiètent des maladies que l'enfermement et la consanguinité pourraient faire émerger parmi la faune. « L'immense majorité des Solognots a mal à son pays et à son paysage, confirme l'écrivain Pierre Aucante, auteur d'une longue enquête sur le sujet publiée dans *Le Petit Solognot*. Leur exaspération est d'autant plus grande qu'ils n'ont personne à qui se plaindre. Les propriétaires sont invisibles et les

élus, à la fois démunis et embarrassés. »

Démunis parce que, à la volonté et au droit de s'enclôre, ils ne peuvent souvent opposer qu'un plan local d'urbanisme (PLU) réglementant la hauteur et l'aspect des clôtures. Embarrassés car ils hésitent souvent à froisser ces administrés puissants, dont la fortune profite à la commune et à certains de ses habitants. Résultat, ils avancent sur des œufs. « Il faut arriver à ménager les intérêts des propriétaires comme des promeneurs, tempère le député (UMP) de Loir-et-Cher Patrice Martin-Lalande. Et étudier clairement l'impact des clôtures sur l'environnement. » Dont acte. Le pays de Grande Sologne a commandé à l'université d'Orléans une étude sur les grandes clôtures et leur effet sur le territoire. Charge à elle d'établir un diagnostic et de proposer des solutions. Une façon de repousser - jusqu'à fin 2015 au moins - l'heure des choix et des décisions difficiles.

Pays : France  
Périodicité : Parution irrégulière



**INFLUENT** Olivier Dassault est l'un des grands propriétaires locaux qui ont fait barrage à la construction d'un village de vacances à Salbris.



**DÉPITÉ** Pour Jean-Pierre Albertini, ancien maire de Salbris, c'est « le symbole de ce qui se passe parfois ici ».

PHOTOS : A. JOCARD/AFP PHOTO-G. VILLA/ANDIA

## 2 POT DE TERRE CONTRE POT DE FER

Jusqu'au début des années 2000, la Sologne pouvait s'enorgueillir d'abriter certains des fleurons de l'industrie de l'armement français. Giat Industries exploitait à Salbris l'un de ses principaux sites de production d'obus ; Matra et Thomson produisaient respectivement des missiles et de l'électronique, et employaient plusieurs centaines de Solognots. La fin de la guerre froide et les restructurations militaires qui suivirent ont progressivement sonné le glas de cette mono-industrie. Fermées, ces usines ont laissé place à de vastes friches et à une économie moribonde. Du début des années 1990 à la fin des années 2000, la part de l'industrie dans l'emploi total est passée de 31 % à 21 % dans l'ensemble de la Sologne, selon une étude réalisée par l'observatoire économique de Loir-et-Cher. Pour compenser ce recul, l'Etat et les collectivités locales ont multiplié les projets. Dès 2006, par exemple, on évoque à Salbris la construction d'un village de vacances et la reconversion de terrains de Giat en plateforme logistique. C'était compter sans l'opposition des grands propriétaires locaux, parmi lesquels Olivier Dassault. Multipliant les recours juridiques, ces derniers obtiennent l'abandon des deux projets. « C'est le symbole de ce qui se passe parfois ici, regrette Jean-Pierre Albertini, ancien maire (MoDem) de Salbris. Parce qu'ils en ont les moyens et veulent préserver leur tranquillité, certains s'opposent de façon égoïste au développement du territoire. »

## 3 HARO SUR LE PNR

Evoquée depuis le début des années 1970, la création d'un parc naturel régional (PNR) en Sologne n'a jamais réussi à dépasser l'étape du projet. Relancé régulièrement par certains élus locaux qui y voient l'opportunité de s'unir pour travailler ensemble à la préservation et au développement du territoire, il s'est toujours heurté à l'opposition farouche de ceux qui refusent de voir une nouvelle structure s'immiscer dans leurs affaires. « Nous sommes déjà en zone Natura 2000 et, hormis des fonctionnaires supplémentaires et des lourdeurs administratives, cette structure n'apporterait rien », explique

Bernard Divisia, le président du Comité central agricole, l'association qui regroupe une bonne partie des propriétaires privés. Soutenus par Patrice Martin-Lalande et forts de leurs réseaux auprès des maires et des élus locaux, ils ont réussi jusqu'ici à bloquer le PNR. « C'est dommage, déplore Alain Beignet, conseiller régional (PS). Sans imposer de contraintes supplémentaires, un parc régional permettrait de mettre en valeur notre environnement exceptionnel auprès d'une autre population que les chasseurs. Et de doper le tourisme local. » Ce que cherchent justement à éviter nombre de propriétaires, soucieux de préserver leur tranquillité si chèrement acquise. ● B. P.



**BEAUTÉ** L'ouverture d'un parc naturel régional permettrait de doper le tourisme local. Or les propriétaires privés et les chasseurs ne sont pas partageurs.

BILV/PIOSP/PHOTO/AFP